



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR GRS PARIS CENTRE**  
**Mise à jour le 16 décembre 2025**

*Votre club*

**GRS PARIS CENTRE**  
**5 bis rue du Louvre 75001**  
**PARIS (Siège Social)**

## PRÉAMBULE

Les enfants pratiquent la gymnastique rythmique au sein de l'association GRS Paris Centre, dans des locaux mis à disposition par la Ville de Paris ou par d'autres organismes partenaires.

Afin d'assurer un cadre sécurisé, respectueux et propice à l'épanouissement de chacun, les gymnastes et leurs représentants légaux s'engagent à respecter :

- le présent règlement intérieur ;
  
- ainsi que le règlement propre aux équipements sportifs utilisés.

GRS PARIS CENTRE est une association loi 1901, dont le siège social est situé 5 bis rue du Louvre, 75001 Paris.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration, qui élit en son sein un Bureau composé au minimum d'un(e) Président(e), d'un(e) Secrétaire Général(e) et d'un(e) Trésorier(e).

Le présent règlement a pour objectif de préciser le fonctionnement du club, de favoriser une pratique sportive exigeante et bienveillante, et de rappeler les droits et responsabilités de chacun.

## 1. GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

GRS Paris Centre est administrée par un Conseil d'Administration, conformément aux statuts de l'association.

Le Conseil d'Administration veille :

- à la bonne application du règlement intérieur ;
- à la sécurité et au bien-être des gymnastes ;
- à la transparence de la vie associative ;
- au bon fonctionnement général du club.

Il se réunit au minimum trois fois par an.

Les membres du Conseil d'Administration s'engagent à participer activement à la vie du club, dans un esprit de coopération, de confidentialité et de respect des valeurs de l'association.

Les statuts de l'association prévalent en cas de divergence avec le présent règlement.

## **2. OBJECTIFS DU CLUB**

GRS Paris Centre propose plusieurs parcours adaptés à l'âge, au niveau et aux objectifs des gymnastes.

### Activités Découverte et Loisirs

Découverte et pratique de la gymnastique rythmique dans un cadre structuré et ludique, avec des présentations possibles lors d'événements du club.

### Activités Coupe Formation

Parcours progressif inscrit dans le programme fédéral, préparant à la pratique compétitive.

## Activités Compétition

Participation aux compétitions officielles de la FFGYM, jusqu'au Championnat de France en cas de qualification.

La pratique compétitive implique :

- un engagement régulier aux entraînements et aux stages ;
- une participation aux épreuves d'ensemble ;
- un minimum de 4 compétitions par saison

Les frais liés aux compétitions et aux déplacements ne sont pas inclus dans la cotisation et restent à la charge des familles.

### **3. COTISATION**

La cotisation annuelle comprend :

- l'adhésion à l'association ;
- la licence FFGYM et l'assurance ;
- l'encadrement sportif ;
- l'accès aux installations et au matériel du club, hors stages.

Ne sont pas inclus :

- les tenues obligatoires ;

- les frais de transport ;
- les engagements en compétition pour les compétitions internationales,
- les déplacements, y compris pour les Championnats de France ;
- les stages.

Les cotisations sont réglées via la plateforme Mon Club.

Seules les gymnastes dont le dossier est complet et la cotisation intégralement réglée peuvent accéder aux entraînements. À défaut de régularisation des paiements au cours de l'année (cotisation, stages, tournois...), la gymnaste ne pourra pas participer aux entraînements ni aux activités du club, jusqu'à complète régularisation de la situation.

La cotisation n'est en principe pas remboursable. Toute demande exceptionnelle doit être formulée par écrit et sera examinée par le Bureau.

En cas d'acceptation, des frais de dossier de 50,00 € seront appliqués auxquels s'ajouteront les frais de licence FFGYM qui reste intégralement due.

#### **4. SANTÉ – CERTIFICAT MÉDICAL**

La santé des gymnastes est une priorité du club.

Les obligations médicales sont définies conformément aux règles fédérales :

- Mineurs – Loisirs : questionnaire de santé ou certificat médical selon les réponses ;
- Majeurs : certificat médical à l'inscription, puis renouvellement tous les trois ans sans interruption ;
- Performance / Elite / Pôle / Club formateur : certificat médical annuel obligatoire.

#### **5. CHAMPIONNATS DE FRANCE**

En cas de qualification, le club peut organiser un déplacement collectif.  
Dans le cas contraire, l'organisation (transport, hébergement, repas) relève des familles.

Les frais liés aux Championnats de France sont à la charge des familles, quelle que soit la modalité d'organisation.

Toute absence non justifiée pourra entraîner des pénalités fédérales et des mesures internes.

## **6. STAGES**

Les stages sont organisés pendant les vacances scolaires et constituent un temps important de progression.

Ils ne sont pas inclus dans la cotisation et restent à la charge des familles.

- Loisirs : recommandés ;
- Compétition : fortement conseillés
- Coupe Formation : fortement conseillés

Un calendrier est communiqué en début de saison.

## **7. TENUE VESTIMENTAIRE**

Une tenue adaptée est requise pour garantir sécurité et progression.

- Entraînements : tenue près du corps, cheveux attachés, sans bijoux. Pour les gymnastes en compétition, sauf cas contraire, elles doivent venir avec leur propre matériel (engins, élastiques, briques...)
- Compétitions : tenue officielle du club (au minimum veste du club) et équipement complet dont les engins et engins de remplacement.

Il est strictement interdit de se changer sur les plateaux d'entraînement.

## **8. RÔLE DES ENTRAÎNEURS**

Les entraîneurs sont responsables des choix sportifs et pédagogiques :

- catégories et niveaux ;
- compositions d'équipes ;
- passages en compétition ;
- choix techniques et artistiques.

Ces décisions sont prises dans l'intérêt du collectif. Les parents ne peuvent intervenir dans ses choix.

## **9. ASSIDUITÉ**

La régularité est essentielle à la progression individuelle et collective.

Toute absence doit être signalée et justifiée. Une assiduité insuffisante peut entraîner une adaptation du parcours sportif.

## **10. HORAIRES**

Les gymnastes doivent arriver 10 minutes avant le début de l'entraînement.

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'au début du cours et dès sa fin.

## **11. COMPORTEMENT ET VIE DU CLUB**

Le respect mutuel est une valeur fondamentale du club.

Afin de garantir un cadre de travail serein et respectueux, l'accès à l'enceinte du gymnase pendant les entraînements est strictement réservé aux gymnastes et aux encadrants, sauf

autorisation préalable du club.

Aucune prise à partie des entraîneurs (remarques déplacées, contestation des choix sportifs, propos agressifs, insultes ou menaces) n'est tolérée.

En cas de difficulté récurrente ou d'incident grave impliquant un entraîneur, les parents sont invités à ne pas intervenir directement, mais à contacter les membres du Bureau de l'association à l'adresse suivante : [grspariscentrefrance@gmail.com](mailto:grspariscentrefrance@gmail.com).

Le club s'engage à écouter, analyser et, si nécessaire, recadrer toute situation inappropriée, qu'elle concerne une gymnaste, un parent ou un entraîneur, dans un esprit de respect mutuel et de protection de tous.

## **12. NON-RESPECT DU RÈGLEMENT**

En cas de non-respect, des mesures éducatives ou disciplinaires peuvent être prises par l'équipe technique et le bureau :

- avertissement ;
- exclusion temporaire ;
- exclusion définitive.

Aucun remboursement ne pourra être exigé.

## **13. RESPONSABILITÉS**

Une décharge écrite est obligatoire pour les mineurs autorisés à rentrer seuls.

## **14. MATÉRIEL**

Tout matériel perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé.

## **15. VÊTEMENTS OUBLIÉS**

Les vêtements non réclamés seront redistribués en fin de saison.

## **16. COMPÉTITIONS EXTÉRIEURES**

Pour les gymnastes hors pôle, toute participation à une compétition ou un tournoi hors cadre FFGYM est interdite sans autorisation préalable de la Responsable Technique. À défaut, la responsabilité du club ne pourra être engagée.

## **17. CHÈQUE DE CAUTION**

Un chèque de 100,00 € peut être demandé pour les compétitrices pour les justaucorps ou le matériel prêtés.

## **18. INFORMATION AUX PARENTS**

Un calendrier prévisionnel est transmis en début de saison. Toute situation financière non régularisée pourra entraîner un refus de réinscription.

## **19. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

La présence des familles est vivement encouragée. Les gymnastes de 16 ans révolus peuvent voter. Chaque adhérent peut porter 2 pouvoirs maximum.

## **20. PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB**

La participation bénévole des familles contribue au bon fonctionnement et à l'esprit du club. Que vous soyez parents de gymnastes de compétitions ou de Loisirs, vous pouvez apporter votre aide à l'organisation des manifestations du club qu'elles soient compétitives ou de loisirs comme la fête des Loisirs ou la fête du Club en fin d'année. Des mails envoyés via le Mailing du site du club ou whatsapp vous informent régulièrement des appels à candidatures pour ces manifestations. Vous pouvez aussi apporter votre concours pour la gestion du club dans des spécificités que vous auriez. Chaque action bénévole contribue à soutenir notre association sportive. L'association GRS PARIS CENTRE est une association loi 1901, reposant sur un budget liant les cotisations annuelles et les subventions publiques. Il

est possible à chacun d'apporter une aide sous forme de don, de partenariat ou de mécénat, répondant à des déductions d'impôts.

## **21. ENGAGEMENT DU CLUB DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

- GRS Paris Centre proclame comme valeur première le respect des personnes, de leur intégrité physique et mentale.
- GRS Paris Centre garantit l'égalité de genre au sein des activités de l'association.
- GRS Paris Centre veille à maintenir un climat serein au sein du groupe et reste à l'écoute de chacun.
- GRS Paris Centre aborde les questions des relations sociales à travers la notion centrale de consentement.
- Des membres du Club sont formés et GRS Paris Centre favorise la formation à la problématique des violences à caractère sexuel, afin de faire connaître leurs différentes formes et pérenniser les bonnes pratiques dans notre structure.
- GRS Paris Centre exerce la plus grande vigilance vis-à-vis des actes sexistes commis par des adultes sur des mineurs ou des mineurs entre eux, et s'engage à les signaler si nécessaire en respectant les procédures prévues au sein de notre organisation. Tout encadrant est soumis à l'obligation légale de signalement en cas de suspicion de violence ou de mise en danger d'un mineur.

Tout comportement inapproprié pourra entraîner :

- exclusion immédiate ;
- signalement aux autorités compétentes (FFGYM, services sociaux, police/justice).

## **22. RGPD ET DROIT À L'IMAGE**

GRS PARIS CENTRE collecte et traite les données personnelles des gymnastes et de leurs représentants légaux uniquement dans le cadre de la gestion des adhésions, licences, assurances, et activités liées au club. Ces données sont conservées de manière sécurisée et ne sont communiquées à aucun tiers sans consentement préalable, sauf obligation légale ou réglementaire. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement de leurs données, qu'elles peuvent exercer en contactant le club par mail ou courrier au siège social.

Dans le cadre des activités du club, des photos et vidéos peuvent être prises lors des entraînements, compétitions, événements et manifestations. En signant ce règlement intérieur, les gymnastes et leurs représentants légaux autorisent expressément GRS PARIS CENTRE à utiliser ces images à des fins de communication interne ou externe (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels, presse, etc.) sans que cela ne donne lieu à rémunération. Toute demande de retrait ou de non-utilisation des images doit être adressée par écrit au club.

**Date**

Nom et prénom de l'adhérent (ou du responsable légal) :

Signature de l'adhérent (ou du responsable légal) :

## **ANNEXE 1**

### **CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES PARENTS**

Cette charte a pour objectif de garantir un environnement sûr, serein et favorable au développement des enfants au sein de GRS Paris Centre.

**Assiduité et ponctualité**

Les parents s'engagent à veiller à ce que leur enfant arrive **au moins 10 minutes avant** l'heure de l'entraînement, afin de respecter le planning et de permettre un échauffement dans de bonnes conditions.

### **Tenue appropriée**

Les parents veillent à ce que leur enfant porte une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique rythmique. Les cheveux doivent être attachés et le port de bijoux est interdit pour des raisons de sécurité.

### **Respect des entraîneurs et des consignes**

Les parents reconnaissent l'autorité pédagogique des entraîneurs et s'engagent à respecter leurs choix et consignes.

### **Comportement exemplaire**

Les parents encouragent un comportement respectueux envers les autres gymnastes, les entraîneurs, les dirigeants et le matériel.

Tout acte de violence, d'intimidation ou de manque de respect n'est pas toléré. Dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violences, les parents s'engagent à signaler tout comportement inadapté, qu'il concerne un enfant, un parent, un entraîneur ou un dirigeant.

Les comportements suivants doivent notamment être signalés :

- intimidation, harcèlement, moqueries ou humiliations ; exclusion sociale ou isolement volontaire
- agressions physiques (coups, bousculades, violences) ; violences verbales (insultes, menaces, propos dégradants) ;
- vol ou dégradation de biens.

Le club œuvre pour un environnement sportif fondé sur le respect, la coopération et la tolérance. Les membres du bureau restent disponibles pour répondre aux questions et recueillir toute préoccupation.

Conformément à la loi n°2018-703 du 3 août 2018, toute situation de violence suspectée ou avérée fera l'objet d'un signalement auprès des autorités compétentes, notamment via la plateforme nationale : [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)

**Date :**

**Nom et signature du ou des représentants légaux :**

## **ANNEXE 2**

### **CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES GYMNASTES**

En tant que gymnaste de GRS Paris Centre, je m'engage à respecter les principes suivants afin de favoriser un environnement agréable et propice à la progression.

#### **Respect**

Je respecte les entraîneurs, les autres gymnastes, les juges, les parents et le personnel du club.

J'adopte un langage approprié, des gestes respectueux et une attitude positive.

### **Discipline**

J'assiste régulièrement aux entraînements et aux compétitions auxquelles je suis convoquée. J'arrive à l'heure, prête à m'entraîner, et je respecte les consignes données par les entraîneurs.

### **Esprit d'équipe**

Je soutiens mes coéquipières, les encourage et fais preuve de fair-play, quels que soient les résultats.

### **Éthique sportive**

Je respecte les règles de la gymnastique rythmique et je m'interdis toute forme de tricherie ou de comportement déloyal.

### **Sécurité**

Je respecte les consignes de sécurité, j'utilise correctement le matériel et je préviens immédiatement les entraîneurs en cas de blessure ou de situation dangereuse.

### **Tolérance et inclusion**

Je respecte les différences et je m'abstiens de tout comportement discriminatoire, intimidant ou harcelant.

### **Image du club**

Je représente GRS Paris Centre avec fierté, en portant la tenue officielle lors des compétitions et en adoptant un comportement exemplaire à l'intérieur comme à l'extérieur du club.

En signant cette chartre, je m'engage à respecter ces principes et à contribuer à un environnement sportif sain.

**Date :**

**Nom du/de la gymnaste :**

**Signature du/de la gymnaste :**